

## Règlement du concours GAGNEZ UNE CUISINE 20-29231-1

- Avoir 18 ans
- Date limite de participation le 10 mars 2023 à 12 H 00
- Prix attribué par tirage au sort
- Gagnant avisé par téléphone et courriel
- Dans tous les cas, seront exclus les personnes spécifiées suivante; la personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Être propriétaire d'une maison, d'un condo, d'un chalet ou d'un immeuble à revenu
- Vouloir rénover sa cuisine d'ici 12 mois et s'engager à obtenir le prix d'ici là
- Demeurez à 120 km des ponts Pierre Laporte (adresse de livraison du prix)
- On ne peut pas participer 2 fois
- Tirage le 18 mars à 18 H 30 au 2850 Boul Wilfrid Hamel, Québec, Qc bureau 400
- Le prix est le mobilier d'une cuisine tel que plan joint de 9 000\$ ou 9 000\$ de rabais sur votre cuisine de rêve
- Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler